

# Accès sécurisé et dématérialisation de l'envoi des courriers

L'accès sécurisé, disponible suite à votre préinscription sur internet, vous permet de suivre l'état d'avancement de votre inscription et d'accéder aux documents utiles pour la ou les épreuve(s), notamment l'accusé réception de votre dossier d'inscription et votre convocation. Le service mobilité ne vous adressera pas de convocation par voie postale mais uniquement un mail vous précisant que votre convocation est disponible sur votre espace sécurisé, une quinzaine de jours avant le début des épreuves.

Il appartient au candidat de conserver ces informations et de veiller à télécharger et imprimer l'ensemble des courriers qui lui seront adressés sur cet espace sécurisé.

Pour vous connecter, il vous suffit de vous rendre sur notre site internet www.cdg29.bzh dans l'accès rapide concours et examens / Inscriptions / S'inscrire à un concours ou à un examen organisé par le CDG 29 / <u>Accès sécurisé</u>.

Puis, vous saisissez votre code d'accès et votre mot de passe. Le code d'accès, vous a été attribué et transmis par mail suite à la pré-inscription ; le mot de passe est celui que vous avez choisi lors de votre préinscription.

Si vous avez oublié ou perdu le mot de passe, vous devrez cliquer sur «mot de passe oublié » sur la page de connexion afin de recevoir par mail un mot de passe temporaire.

## Lexique pour les utilisateurs de l'accès sécurisé

Mentions concernant l'état de votre dossier :

## 1 « En attente de réception par votre Centre de Gestion »

Votre préinscription a été réalisée avec succès. Un mail de confirmation de préinscription vous est envoyé automatiquement. Le CDG29 est en attente de votre dossier. A ce stade, votre inscription n'est pas encore valide. Vous devez adresser votre dossier papier complété au CDG29 dans les délais impartis.

## 2 « Dossier reçu en cours d'instruction »

Votre dossier a été réceptionné par le service Mobilité du CDG29. Un accusé réception est disponible dans votre accès sécurisé dans le sommaire : « documents du CDG ». Comme mentionné dans les différents documents lors de l'inscription, sauf mention contraire, **les dossiers seront étudiés après les épreuves** orales pour un examen professionnel, après la ou les épreuve(s) écrite(s) pour un concours. Le service Mobilité du CDG29 n'a donc pas encore vérifié que votre dossier était complet.

#### 3 « Admis à concourir »

Compte tenu de l'instruction des dossiers après les épreuves, les candidats sont donc admis à concourir et sont convoqués aux épreuves sous réserve de remplir les conditions d'accès vérifiées à postériori.

Les candidats seront informés qu'une convocation est disponible sur leur accès sécurisé par mail environ 15 jours avant la date de l'épreuve. *Il appartient au candidat d'imprimer cette convocation afin de se présenter à l'épreuve.* 

#### 4 « Dossier complet »

Votre dossier a été étudié. Vous ne recevrez pas de notification particulière.

#### 5 « Dossier incomplet »

Votre dossier est incomplet : vous recevez une relance par mail, listant les pièces manquantes à fournir.

#### 6 « Dossier refusé »

Votre dossier n'est pas recevable : vous allez recevoir un courrier mentionnant les raisons du rejet de votre dossier.

## 7 « Résultats d'admissibilité »

Ils sont affichés dans le tableau de préinscription. Dans votre accès sécurisé, vous aurez accès :

- si vous êtes NON ADMISSIBLE : à votre note ainsi qu'au courrier de notification de résultat,

- si vous êtes **ADMISSIBLE** : aux lieu, date et horaire, de l'épreuve d'admission ainsi qu'à votre convocation.

## 8 «Résultats d'admission »

Ils sont affichés dans le tableau de préinscription. Dans votre accès sécurisé, vous aurez accès à vos résultats ainsi qu'au courrier de notification de résultat.

#### Documents à télécharger :

Ils se situent dans documents du CDG29.

